

**DECISION N° 2025-07**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et de l'Établissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge, représentant légal des établissements,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 24 avril 2019 nommant Monsieur Nicolas BOUGAUT directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge à compter du 4 juin 2019 ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu la mise en place du nouvel organigramme de la direction des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et l'Établissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge le 2 avril 2024.

Vu l'absence de Madame COME, directrice de site,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation générale est donnée à Monsieur Manuel MILVILLE, en charge de la gestion du Centre Hospitalier de Pont-l'Évêque, pour signer tous documents administratifs relatifs à la gestion de l'établissement de Pont-l'Évêque, à l'exception.

- des titularisations des personnels ;
- des actes mentionnés du 1<sup>er</sup> au 18<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 6143-7 du CSP ;
- des dispositions de l'article L 6146-1 relatives à l'organisation interne de l'établissement ;
- des sanctions disciplinaires.

**Article 2 :** Monsieur Manuel MILVILLE est habilité à prendre toutes décisions et à signer tout document permettant d'assurer le fonctionnement et la bonne organisation du Centre Hospitalier de Pont-l'Évêque.

**Article 3 :** Monsieur Manuel MILVILLE devra dresser tous les trimestres un bilan de la délégation.

**Article 4 :** En application de l'article D6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

**Article 5 :** La présente délégation annule et remplace toute disposition antérieure de même objet.

**Article 6 :** Elle prend effet immédiatement,

**Article 7 :** La présente décision sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de Pont-l'Évêque et transmise aux autorités concernées.

**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Manuel MILVILLE, délégation est donnée dans les mêmes termes et conditions, à Madame Angéline LEFORT, Responsable Achats, Finances et Bureau des entrées.

Fait à LISIEUX, le 04 août 2025.

Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur  
Délégué

Nicolas BOUGAUT



Le Délégué

Manuel MILVILLE



La Responsable Achats, Finances et  
Bureau des entrées,  
Déléguée,

Angéline LEFORT



Destinataires :

- Monsieur le Directeur de l'ARS de Normandie
- Monsieur le Président du Conseil de Surveillance de Pont l'Évêque
- Trésorerie Hospitalière du CHU de Caen
- Recueil des actes administratifs
- Dossier
- Affichage
- Site internet de l'établissement